

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

UFI: 5P5C-X0W1-400C-WMJQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: N-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV

Rue: Industriezone "De Arend" 2

Lieu: B-8210 Zedelgem

Téléphone: +32 50 28 83 20

E-mail: info.be@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245 (8002 5500 Luxembourg) / +32 2 808 3237 (CHEMTREC-Belgium) / +352 20 20 24 16 (CHEMTREC-Luxembourg)**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 2 de 17

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Carc. 1B; H350
Muta. 2; H341
Acute Tox. 2; H330
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 1; H370 H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

formaldéhyde
méthanol

**Mention
d'avertissement:**

Danger

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 3 de 17

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélanges en solution aqueuse

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
50-00-0	formaldéhyde			35 - < 40 %
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, STOT SE 3; H350 H341 H330 H311 H301 H314 H318 H317 H335 EUH071			
67-56-1	méthanol			10 - < 15 %
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
50-00-0	200-001-8	formaldéhyde	35 - < 40 %
	par inhalation: CL50 = < 463 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE 100 ppm (gaz); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE 500 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		
67-56-1	200-659-6	méthanol	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 4 de 17

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

corrosif

Réactions allergiques

Dyspnée

Toux

État d'ivresse

Vertiges

Maux de tête

État semi-conscient

Excitation

Maux de tête

Spasmes

Gêne oculaire

État narcotique

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 5 de 17

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 6 de 17

d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger contre: Lumière

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

Conseils pour le stockage en commun

Respecter les réglementations nationales.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage +15°C - +25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
67-56-1	Alcool méthylique	200	266		8 h	
		250	333		15 min	
50-00-0	Aldéhyde formique	0,3	0,38		15 min	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type	Voie d'exposition		Effet	Valeur
50-00-0	formaldéhyde			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		systémique	9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		local	0,375 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique		systémique	240 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		systémique	3,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		local	0,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique		systémique	102 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		systémique	4,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation		local	0,75 mg/m ³
67-56-1	méthanol			
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation		systémique	50 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		systémique	260 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation		systémique	260 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		local	260 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation		local	260 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique		systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique		systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		systémique	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		local	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation		local	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique		systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique		systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		systémique	8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale		systémique	8 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
50-00-0	formaldéhyde	
Eau douce		0,44 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		4,44 mg/l
Eau de mer		0,44 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,3 mg/kg
Sédiment marin		2,3 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,19 mg/l
Sol		0,2 mg/kg
67-56-1	méthanol	
Eau douce		20,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1540 mg/l
Eau de mer		2,08 mg/l
Sédiment d'eau douce		77 mg/kg
Sédiment marin		7,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 9 de 17

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 145 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquant
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	< -15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	93-96 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	62 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	2,8 - 4
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Soluble dans: Eau
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,09 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 10 de 17

Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Risque d'un coup de poussière.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Agent réducteur

Risque de polymérisation

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

Contient comme stabilisant(s): Méthanol

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides

Phénol

Acide nitrique

Péroxyde d'hydrogène

alcalies (bases)

Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

Agent oxydant

Acide chlorhydrique

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Protéger contre:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 11 de 17

Lumière

10.5. Matières incompatibles

Métaux

Acier

Cuivre

10.6. Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie voir :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Mortel par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Oedème pulmonaire

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

ETAmél calculé

ATE (orale) 588,2 mg/kg; ATE (cutanée) 666,7 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1,360 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
50-00-0	formaldéhyde				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 < 463 mg/l	Rat	Study report (2015)	OECD Guideline 403
	inhalation gaz	ATE 100 ppm			
67-56-1	méthanol				
	orale	DL50 6000 mg/kg	Singe	Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG)	Determination of the acute toxicity of t
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 128,2 mg/l	Rat	Study report (1980)	Study performed according to internal co
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 12 de 17

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Lacrymogène.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (formaldéhyde)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (formaldéhyde)

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (formaldéhyde)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)

Peut irriter les voies respiratoires. (formaldéhyde)

Lésions du foie et des reins

coeur

yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant

corrosif

Réactions allergiques

Dyspnée

Toux

État d'ivresse

Vertiges

Maux de tête

État semi-conscient

Excitation

Maux de tête

Spasmes

Gêne oculaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 13 de 17

État narcotique

Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
50-00-0	formaldéhyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27,57 mg/l	96 h	Ictalurus punctatus	Prog.Fish-Cult. 20(1):8-15 (1958)	acute toxicity test; "static bioassay"
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,48 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Ecotoxicol Environ Safety 54: 346-354 (2)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5,8 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Water, Air and Soil Pollution 97, 315-32	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 48 mg/l	28 d	Oryzias latipes	NTIS (ed.) Compendium of the FY1988 and	OECD Guideline 215
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >= 6,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2008)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 19 mg/l ()	3 h	Boue activée	Chemosphere 14, 1239-1251 (1985)	OECD Guideline 209
67-56-1	méthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC 446,7 mg/l	28 d	Pimephales promelas	SAR and QSAR in Environmental Research,	Calculation performed with ECOSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 208 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD QSAR Toolbox Report (2013)	Toxicity of the target chemical is predi

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
50-00-0	formaldéhyde	0,35
67-56-1	méthanol	-0,77

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 14 de 17

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
50-00-0	formaldéhyde	< 1	Paralichthys olivaceus and Sebastes schlegeli	Aquaculture 194, 253
67-56-1	méthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2209
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLUTION FORMALDÉHYDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	533
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 15 de 17

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2209
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLUTION FORMALDÉHYDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	533
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2209
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FORMALDEHYDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2209
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FORMALDEHYDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 16 de 17

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 69, Inscription 75

Indications relatives à la directive

H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,8,9,11,12,13,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2
Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
Muta. 2; H341	Méthode de calcul
Acute Tox. 2; H330	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 1; H370	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldéhyde 37% poids solution p.a.

Révision: 11.02.2026

Code du produit: AC19.00259

Page 17 de 17

H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)